

# LES FORESTIERS ENGAGÉS DANS LA PREMIERE GUERRE MONDIALE.

1<sup>ère</sup> PARTIE

LA PRÉPARATION À L'ENGAGEMENT MILITAIRE

1872 - 1914

## Résumé

Au lendemain de la défaite, en 1872, les corps en armes, Forêts et Douane sont intégrés dans l'armée.

En 1875, des corps spéciaux sont créés, les Compagnies de Chasseurs Forestiers.

Plusieurs centaines de compagnies sont créées permettant aux gardes de rester avec leurs cadres.

Après un passage de 10 ans dans les forteresses, en 1890, 48 compagnies sont créées et des officiers reçoivent des affectations dans la réserve de l'armée active, la porte est ouverte, pour leur départ...

En 1914, il subsiste moins de 20 compagnies, davantage de jeunes officiers devront partir chef de section dans l'infanterie, et dans les Chasseurs...

# LA MILITARISATION DU CORPS FORESTIER

C'est la loi du 27 juillet 1872  
qui intègre le corps forestier dans l'Armée.

Le décret du 24 juillet 1873 précise que les corps en armes peuvent, en temps de guerre, être formés en corps spéciaux destinés à l'armée active ou territoriale. Une correspondance des grades est fixée.

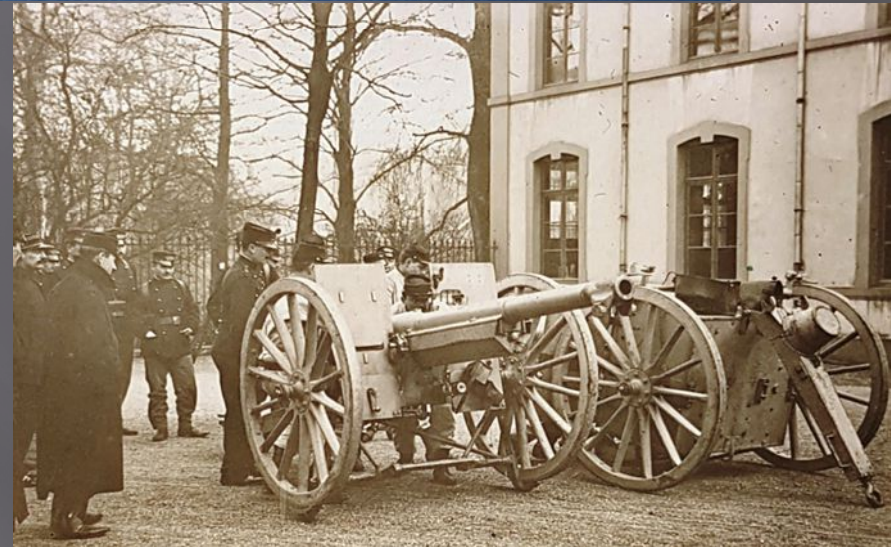
Le décret du 13 Mars 1875 intègre  
les officiers forestiers dans les cadres de l'armée

Le décret du 2 Avril 1875 crée les Compagnies  
de Chasseurs Forestiers.

Les cadres sont recrutés par les agents qui reçoivent une  
formation à l'École Forestière.



# UNE FORMATION A L'ÉCOLE COMPLÉTÉE PAR UN AN EN RÉGIMENT COMME SOUS-LIEUTENANT





# DES CENTAINES DE COMPAGNIES CRÉÉES

Tous les personnels reçoivent une affectation.

Les compagnies ne doivent pas dépasser 80 hommes sous les ordres de leurs chefs en temps de paix.

Les gardes de moins de 40 ans sont en compagnies actives destinées au service de campagne, les autres plus âgés, en compagnies territoriales.

Si la mobilisation est opérée par l'Administration des Forêts, les chasseurs forestiers sont à la disposition du Ministre de la Guerre.

Ce ministère fournit l'armement et le grand équipement.

Le Ministère des Finances, ministre de tutelle, fournit le petit équipement et l'uniforme porté dans les brigades.





Regroupement de forestiers dans le cadre de la militarisation. Si les gardes ont le képi à visière carrée, d'autres et les agents portent un képi à visière ronde. Un garde montre sa médaille forestière obtenue en 1870. La douzaine de « mousqueton chassepot d'artillerie », sont du modèle 1866 et n'ont pas reçu la modification 1874. Ils sont équipés du sabre baïonnette.



## 30 ANS D'ÉVOLUTION DANS L'ORGANISATION ET LA MISSION DES COMPAGNIES.

Le 14-07-1880, un drapeau est remis au corps forestier.

Le décret du 22-09-1882 met en place une organisation qui durera 8 ans :

Suppression de la distinction compagnie active et territoriale, et création de compagnies (60/80 hommes) et sections (20/60 hommes) qui sont soit de forteresse soit d'active.

Le décret du 02-01-1883 forme : 46 compagnies actives, 24 sections actives, 2 compagnies de forteresse, 18 sections de forteresse, 14 détachements soit 6000 hommes commandés par 260 officiers.

Conservateurs et inspecteurs ont une affectation spéciale.



# LEUR DRAPEAU

## 1880



## LES FORESTIERS RECOIVENT LEUR ARMEMENT.

Le décret du 18/11/1890, supprime les unités de forteresse.

Il est créé 48 compagnies, 36 sections et 15 détachements destinés à seconder, dans leur région, les opérations des armées actives, la défense des camps retranchés et servir à la reconnaissance.

Cette organisation ne nécessitant que 284 officiers...les autres officiers reçoivent des lettres de service les classant dans la réserve de l'armée active....

LA PORTE EST OUVERTE, pour les envoyer dans l'infanterie ou les chasseurs.

S'ils sont âgés ils sont dirigés vers la territoriale.  
35 conservateurs et 220 inspecteurs sont en État-Major ou reçoivent des missions spéciales.

Fusil Lebel  
1886



et sa baïonnette  
Rosalie



Carabine Berthier  
1916





# L'ADMINISTRATION CRÉE DES COMPAGNIES AUX NORMES DU 23-05-14.

## AVANT...

Tous les forestiers avaient une affectation en compagnies de chasseurs.

80 chasseurs avec 4 officiers par compagnie

48 compagnies, 36 sections, 15 détachements.

## APRÈS...

Seuls sont appelés les forestiers de moins de 48 ans.

180 chasseurs avec 5 officiers par compagnie

Moins de 20 compagnies d'Armée Active.

# LES CHASSEURS FORESTIERS DES SOLDATS SANS CASQUE.

Leur équipement provient :

- du Ministère de la Guerre qui fournit l'armement et le grand équipement : sac, cartouchière, guêtre, chaussures et matériel de campement.
- du Ministère de l'Agriculture qui fournit la tenue régulière.



On n'a jamais trouvé une photo d'un forestier avec un casque. Sauf celle d'un officier chez un photographe, casque posé sur une table...



# LES PERSONNELS DE LA COMPAGNIE

180 chasseurs, 7 sergents,  
8 caporaux, 2 clairons.

7 officiers : 2 capitaines,  
5 lieutenants





# LA MOBILISATION PERMET DE FAIRE PASSER L'ARMÉE DE 800 000 A 3 580 000 HOMMES.

## ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



# ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche 2 Août 1914*

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages colorées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

**1° à l'ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

**2° à l'ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

*Le Ministre de la Guerre.*



*Le Ministre de la Marine.*



# FIN DE LA 1<sup>re</sup> PARTIE



Vous souhaitez apporter votre  
pierre à l'édifice  
en faisant remonter une  
information, une photo, une  
remarque !

Contactez moi :

[foretdeberce@gmail.com](mailto:foretdeberce@gmail.com)